



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 juin 2026

Légalement convoqué le 16 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance d'installation le jeudi 30 avril 2026, à 19h, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Séverine DEBUS, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. Jean-Claude RUGGERI, Quentin MOLLARD, Bénédicte DA MOURA, Fouad SALAH, Charlotte COGNAT, Thierry PLANÇON, Daphné CORDIER, Muhammed YLMAZ, Bertrand BONNAMOUR, Françoise BAILLY, Franck RODRIGUES, Catherine LANÇON, Salih BERTAN, Damien LAMBERT, Jean-Pascal THOMASSET, Renaud DONZEL, Bernard TAVERNIER, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE

**Absents excusés** : Anne-Claude FERRY pouvoir à Bénédicte DA MOURA, Maëlys AGUAYO pouvoir à Séverine DEBUS, Elena MIKHAILIOUK pouvoir à Jean-Claude RUGGERI  
Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de membres votants : 23

#### **DL2026-56 : Compte rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs délégués -Rapporteur Mme Le Maire**

**Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des décisions prises en vertu des pouvoirs délégués ci-dessous**

N° Décision	Date	OBJET
2026/07	-----	AJOURNEE
2026/08	27/05/2026	Convention mini bus collège Xavier Bichat
2026/09	03/06/2026	Avenant au contrat DALKIA 7020227R
2026/10	12/06/2026	Demande de Fonds de concours 2026 HBA - square Baillet

#### **AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION :**

##### **I.AFFAIRES GENERALES**

#### **DL2026-57 : Mise en place des commissions municipales : changement de composition concernant la commission Urbanisme-Environnement- Cadre de vie -Forêt Rapporteur Mme Le Maire**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE a approuvé** la modification de la composition des commission urbanisme-environnement-cadre de vie et forêt par retrait de la participation de M. DONZEL et de la commission vie scolaire-enfance par ajout de la participation de M. DONZEL.



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 juin 2026

**DL2026-58 : Etablissement de la liste des délégués titulaires et suppléants proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)  
Rapporteur Mme le Maire**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'UNANIMITE :**

- De dresser une liste de 32 noms de contribuables remplissant les conditions légales pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
- De procéder à la désignation des membres de la liste **par un vote à main levée sur décision unanime du conseil municipal**
- De transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques pour la désignation des commissaires et de leurs suppléants ;

**DL2026-59 : Haut-Bugey Agglomération -Désignation d'un représentant (H/F) à la Commission Locale chargée d'Evaluation des Charges Transférées  
Rapporteur Mme le Maire**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé à l'UNANIMITE la désignation d'Anne-Claude FERRY pour siéger à la CLECT.**

**DL2026-60 : Désignation d'un représentant (H/F) au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ain-Val de Saône Rapporteur Mme Le Maire**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé à l'UNANIMITE la désignation de séverine DEBUS, Maire, en tant que représentante de la commune de Nantua au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ain-Val de Saône**

**DL2026-61 : Désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le Centre de Gestion de l'Ain  
Rapporteur Mme Le Maire**

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE, a décidé de :**

- DÉSIGNER M. Jean Pierre SUETY, Magistrat retraité pour être référent déontologue des élus de la collectivité
- APPROUVER et AUTORISER Madame le Maire à signer le projet de convention proposé par le CDG01, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé.
- Les coûts de fonctionnement de cette mission seront facturés à la collectivité adhérente selon le barème règlementaire de 80 € par avis rendu par le déontologue. Le CDG01 rémunérera alors le référent selon les mêmes montants.
- PRÉCISER que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant.
- PRÉCISER que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 juin 2026

- Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 145 chemin de Bellevue, 01960 PERONNAS avec la mention « CONFIDENTIEL »,
- Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.
- PRÉCISER que les réponses seront formulées par écrit à l'élu ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.
- PRÉCISER que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le premier 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la présente délibération, et qu'ils pourront être résiliés à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG01 avec un préavis d'un mois.

### II.FINANCES

#### **DL2026-62 : Budget annexe du cinéma décision modificative N°1 Rapporteur Mme Le Maire**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé A L'UNANIMITE la décision modificative N°1 du budget annexe du Cinéma.**

### III.RESSOURCES HUMAINES

#### **DL2026-63 : Modification du tableau des emplois**

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé A L'UNANIMITE la modification du tableau des emplois consistant en la :**

- Suppression du poste de brigadier principal à compter du 01/07/2026
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>nde</sup> classe à temps complet à compter du 01/07/2026
- Création d'un poste de gardien-brigadier de Police Municipale à temps complet à compter du 01/07/2026
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01/09/2026 pour exercer les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique permanent
- Création d'un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 01/09/2026
- Création d'un poste de Rédacteur principal 2<sup>nde</sup> classe à temps complet à compter du 01/09/2026
- Création d'un poste de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/07/2026

#### **DL2026-64 : Emplois saisonniers modification de la délibération N°08/2026 du 02 février 2026 -Rapporteur Mme Le Maire**

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé A L'UNANIMITE de :**

- **Modifier** la délibération N° 2026-08 en date du 02/02/2026



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 juin 2026

- **Approuver** la suppression d'un poste d'agent de propreté urbaine saisonnier
- **Approuver** la création d'un poste de surveillant de baignade supplémentaire à temps complet au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) du 25/06/2026 au 25/08/2026

**DL2026-65 : Modalités de rémunération des heures complémentaires et supplémentaires - Filière sportive et Filière médico-sociale**  
**Rapporteur Mme Le Maire**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, A L'UNANIMITE, d'étendre le dispositif de rémunération et compensation des Indemnités Horaires et Travaux Supplémentaires tel que défini dans la délibération N°2023-97 du 18 décembre 2023 aux cadres d'emplois de la filière sportive et de la filière médico-social tels que déterminés ci-dessous :

Cadres(s) d'emplois	Emploi(s)
Opérateurs et Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Surveillants de baignade, animateurs et intervenants sportifs
Agents Territoriaux Spécialisés Ecoles Maternelles (ATSEM)	ATSEM

**DL2026-66 : Régime des astreintes et permanences - mise à jour**  
**Rapporteur Mme Le Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, a :

- **Annulé** les délibérations N°2024-27 du 02 avril 2024 et N°2024-45 du 27 mai 2024
- **Approuvé** la mise en place les astreintes et les permanences au bénéfice des agents titulaires et contractuels
- **Décidé** de fixer la liste des emplois concernés
- **Autorisé** Madame le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

#### **IV.SPORTS-VIE ASSOCIATIVE**

**DL2026-67 : Attribution des subventions 2026 aux associations**  
**Rapporteur Fouad SAHLA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé, A L'UNANIMITE l'attribution des subventions communales 2026 aux associations telle que proposée dans le tableau ci-dessous :



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 juin 2026

ASSOCIATIONS		2026
CULTURE	Amis de l'Orgue et de l'Abbatiale	1 000,00 €
	Ecole Arts & Musique du Ht Bugey	10 000,00 €
	CLAP	600,00 €
	Confrérie de la Quenelle Sauce Nantua	1 000,00 €
	Quai en Poésie	800,00 €
<b>13 400,00 €</b>		
SPORTIVES	AVIRON Club	500,00 €
	Club de Voile de NANTUA	1 500,00 €
	Hand Ball Club	200,00 €
	US NANTUA HAUT BUGEY RUGBY	1 500,00 €
	PETANQUE NANTUATIENNE	1 600,00 €
	SEHVO ( Subaquatique Evolution Hydrospeed Vallee Oyonnaxienne )	500,00 €
	AAPPMA	1 700,00 €
	Tennis Club de NANTUA	1 500,00 €
	U.S.N. Football	3 500,00 €
	01 OUTDOOR TRACE DES MAQUISARDS	2 000,00 €
	GRAVITY RACE EXTRA SPORTS	2 000,00 €
<b>16 500,00 €</b>		
MEMOIRE	Amicale Anc Comb et Victimes de G	100,00 €
	FNACA Cté Montréal-Nantua- Izemore-Combe du Val	100,00 €
	Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONAC )	50,00 €
<b>250,00 €</b>		
ŒUVRES SOCIALES	Amicale des Sapeurs-Pompiers de MLC -NANTUA	300,00 €
	Association "Main dans la Main"	500,00 €
	Comité Social Personnel Communal	4 000,00 €
	Amicale des donateurs de Sang Nantua	150,00 €
	CHATMAN et Cie	300,00 €
<b>5 250,00 €</b>		
SCOLAIRE	Collège Association sportive	800,00 €
	Collège Foyer socio éducatif	1 500,00 €
	Coopérative scolaire JLA	400,00 €



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 juin 2026

Lycée Association sportive	1 200,00 €
Lycée Section Tennis	1 200,00 €
Lycée cyclisme VTT	500,00 €
Lycée Ski nord. biathlon	800,00 €
Lycée Rugby Féminin	1 200,00 €
Lycée Xavier Bichat Futsal	1 000,00 €
Lycée Xavier Bichat option théâtre	1 000,00 €
Sou des Ecoles (parents élèves)	2 500,00 €
<b>12 100,00 €</b>	
Comité de Jumelage Nantua/Val Brembilla	500,00 €
Club Patchwork Point de croix Art textile	200,00 €
Asso Passion FM	500,00 €
Automobile Club Catholard	300,00 €
Projet Léman Express (LEX 2050)	350,00 €
<b>1 850,00 €</b>	

**TOTAL ATTRIBUE en 2026 = 49 350 euros**

**NB : les élus membres ou dirigeants d'association bénéficiant d'une subvention communale n'ont pas pris part au vote de la présente délibération : Renaud DONZEL, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE**

#### V. ENFANCE

**DL2026-68 : Accueil de Loisirs – participation versée à ALFA3a pour les vacances de printemps**

**Rapporteur Bénédicte DA MOURA**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AL'UNANIMITE, a :**

- **Approuvé** le versement à ALFA3a d'une contribution de 213 euros correspondant à l'aide aux vacances pour les enfants de Nantua durant la période des vacances de printemps 2026 telle que détaillée ci-dessus.
- **Autorisé** Madame Le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Précisé** que les crédits correspondants sont inscrits au budget à l'article 6574.

**DL2026-69 : Multi-accueil « les Eterlous » : solde 2025 et acompte 2026**

**Rapporteur Bénédicte DA MOURA**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, a**

- **Approuvé** le versement à ALFA 3A de la somme de **32 450,93 euros** correspondant au solde du montant de la participation de communale au titre de 2025 pour la gestion du multi-accueil « Les Eterlous ».



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 juin 2026

- **Approuvé** le versement à ALFA 3A de la somme de **55 223,25 euros** correspondant à un acompte de 75 % du montant de la participation 2026 pour la gestion du multi-accueil « Les Eterlous ».
- **Autorisé** Monsieur Le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Précisé** que les crédits correspondants sont inscrits au budget à l'article 6574.

#### VI.SANTE

**DL2026-70 : Dispositif d'aide et de fidélisation pour les étudiants inscrits dans les filières de santé longues**  
**Rapporteur Bénédicte DA MOURA**

#### **DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR**

#### VII.URBANISME-FONCIER

**DL2026-71 : Tènement des jardins ouvriers – Cession terrain à la SAS LA FROMAGERIE SEIGNEMARTIN-Rapporteur Mme le Maire**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, a**

- **Approuvé** la cession à la SAS La fromagerie Seignemartin, d'un terrain d'environ 5 570 m<sup>2</sup> pris dans les parcelles communales AD 658, AD 697, AD 698, AD 707 au prix de 25€/m<sup>2</sup> soit un montant total de 139 250 euros étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- **Autorisé** Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Liste des délibérations CM 22 juin 2026 publiée le 29 juin 2026**

**sur le site internet <https://www.nantua.fr>**